



COMPLEXE ENVIRO
CONNEXIONS

Terrebonne, le mercredi 28 octobre

Madame Annie St-Gelais,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec, Québec G1R 5N6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(Section sud-ouest du secteur nord)
Réponse DQ 2^e série**

Madame St-Gelais,

Voici nos réponses en égard aux renseignements supplémentaires que vous nous avez demandés dans votre correspondance du 23 octobre dernier.

1. En lien avec le programme de suivi de la qualité de l'air que vous avez mis en place, vous indiquez dans votre étude d'impact que les deux échantillonneurs de méthane (CH₄) ont connu des problèmes de stabilité à répétition depuis 2015 que les mesures ne peuvent être utilisées efficacement. Vous précisez « ...compte tenu qu'un échantillonnage de ce paramètre dans l'air ambiant est déjà effectué à 24 points de contrôle à la limite de la propriété de CEC, et ce huit fois par année, il apparaît peu pertinent de poursuivre l'échantillonnage de méthane aux stations NORD et SUD dans le futur » (PR3.1, p. 10-4).

- **Qui réalise l'échantillonnage du CH₄ à la fréquence de 8 fois par an ?**
- **Pouvez-vous fournir à la commission les résultats de ces échantillonnages ?**
- **À quel endroit sont localisés les 24 points de contrôle ? Situer sur une carte si possible.**

La firme Biothermica Technologies Inc. (Biothermica) est responsable de cette activité d'échantillonnage aux points de contrôle mis en surbrillance jaune sur le plan fourni à l'annexe 1.

La concentration moyenne du méthane dans l'air ambiant obtenue en trente (30) minutes à chaque point de contrôle est extrapolée pour obtenir des concentrations sur une base horaire puis comparés à un seuil d'intervention de 56,26 ppmv détaillé par Biothermica dans une note technique datée du 23 février 2003¹.

Les résultats de ces mesures pour l'année 2019 sont fournis au tableau 1.

¹ Biothermica Technologies, *Protocole d'échantillonnage afin de solutionner la problématique des odeurs, Projet de rehaussement du Secteur Est, LET de Lachenaie*, 23 février 2003

Tableau 1. Résultats des échantillonnages du méthane (en ppmv de CH₄ sur base horaire) en air ambiant aux 24 points de contrôle sur la propriété de CEC (2019)

Point de contrôle	Février	Mars	Mai	Juin	Août	Septembre	Novembre	Décembre	Moyenne
AS-1	1,6	1,7	2,2	1,1	1,6	1,9	2,5	1,2	1,7
AS-2	1,6	0,7	1,5	1,4	0,9	1,3	1,7	1,5	1,3
AS-3	2	1,6	1,8	1,5	1,2	1,6	2,1	1,8	1,7
AS-4	9,6	12,9	7,5	5	5,3	5	5,2	6,4	7,1
AS-5	1,7	1,3	3,6	1,3	1,5	1,6	2,9	5,7	2,5
AS-7	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	2,3	2,9	1,8	1,9
AS-8	1,6	2,3	1,4	1,1	2	1,3	1,7	1,7	1,6
AS-9	1,7	1,8	1,4	1,7	1,2	0,8	1,8	1,2	1,5
B	1	7	1,5	2,3	2,5	2,1	3,4	0,7	2,6
C	1,7	2,4	1,5	1,9	1,8	2	3,2	0,4	1,9
D	2,8	1,2	2,3	1,7	2,4	1,4	1,5	9,8	2,9
E	2,2	1,6	3,7	1,2	2,7	3	6	9,1	3,7
K	1,5	7,9	2,6	3,1	2,4	1,7	5,8	1,4	3,3
L	1,5	2,5	1,4	2,7	1,8	2,8	2,4	1,6	2,1
M	1,7	2,6	1,6	3,1	3,3	4	3,3	3,1	2,8
N	1,6	2,6	3,1	4	1,9	4,8	2	4,8	3,1
O	13,8	0,9	1,3	3,3	1	3,6	0,8	13	4,7
P	9	0,9	2,1	5,7	2,7	6,3	1,1	6	4,2
T	1,5	2	1,9	4,7	2,3	7,6	3,3	4,1	3,4
U	22,6	1,1	5,5	9,1	1,2	3,8	1,1	1,7	5,8
V	4,2	1,2	9,1	3,8	1,3	2,3	1,2	0,7	3
W	9	1,2	7	1,7	1,4	1,7	1,5	1,7	3,2
X	12,7	1,3	5,1	1,4	1,4	2,1	1,8	1,9	3,5
Y	2,9	1,4	5,6	0,8	2,2	2,3	1,4	1,5	2,3

2. Les normes et les critères de qualité de l’atmosphère doivent être respectés à la limite de la propriété occupée par une source, qui peut s’élargir si bordée par une zone industrielle ou une zone tampon adjacente (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/Cadre-app-determination-criteres-qc-qualite-atmosphere.pdf>). Dans le cas du LET de Lachenaie, les installations sont bordées à l’ouest d’une zone industrielle et à l’est d’une zone tampon faisant en sorte que la limite d’application des normes et critères de qualité de l’atmosphère s’étend au-delà de la limite de propriété pour y inclure ces deux zones adjacentes (PR5.4, p. 6 et figure B-1-3).

- Est-ce que vous considérez les limites de la zone industrielle et celles de la zone tampon pour le suivi de la qualité de l’air ou ces limites adjacentes à votre propriété ont uniquement été considérées pour la modélisation de la dispersion atmosphérique ?

Les limites de la zone industrielle et de la zone tampon ont uniquement été considérées pour la modélisation de la dispersion atmosphérique. Le suivi de la qualité de l'air s'effectue chez CEC à l'intérieur des limites de sa propriété.

Veuillez agréer, madame St-Gelais, l'expression de nos salutations distinguées.

COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS



Jean-Marc Viau
Directeur général

Annexe 1

Localisation des 24 points de contrôle du méthane (CH4) en air ambiant, Complexe Enviro Connexions

